Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202611-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN, Dominique STEPHAN

Absents excusés : 04

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART.
Votants : 11

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération N° 2026 -11 :
Conseil Départemental : initiation à la langue bretonne

Rapporteur : Sylvie LELOUP

Depuis la délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2013, la commune de KERLAZ et le conseil départemental du Finistère sont partenaires pour le financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique.

Actuellement, le nombre d'heures proposé aux élèves de l'école publique de Kerlaz est de deux heures hebdomadaires, pour un montant de 1 500,00 €

Il est proposé de voter pour la continuité du partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de continuer le partenariat
- autorise la Maire à payer la somme de 1 500,00 €.

Fait et délibéré le 2 mars 2026

La Maire,
Marie HERNANDEZ

Le secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)